PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DE LA SARL ABL STRATEGIES DU 22/12/2025

AU SIÈGE SOCIAL : 5 Promenade des Anges, 78210 Saint-Cyr-l'Ecole

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 décembre, l'associé unique de la société à responsabilité limitée SARL ABL STRATEGIES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 992 495 069, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire.

PRÉSENT : M. Aubin Lefebure, associé unique, représentant l'intégralité des parts sociales.

L'assemblée générale extraordinaire étant régulièrement constituée, l'associé unique déclare prendre les décisions suivantes :

ORDRE DU JOUR

1. Transfert du siège social
2. Modification corrélative des statuts
3. Pouvoirs pour formalités

DÉCISION 1 : TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société du **5 Promenade des Anges, 78210 Saint-Cyr-l'Ecole** vers le **16 rue Henri Cochet, 78180 Montigny-le-Bretonneux** à compter du 22/12/2025.

DÉCISION 2 : MODIFICATION DES STATUTS

En conséquence du transfert de siège social, l'article 4 des statuts est modifié comme suit :

Article 4 - Siège social : "Le siège social est fixé au **16 rue Henri Cochet, 78180 Montigny-le-Bretonneux**."

DÉCISION 3 : POUVOIRS POUR FORMALITÉS

L'associé unique donne tous pouvoirs au gérant ou à toute personne déléguée à cet effet pour accomplir les formalités légales de publicité et de déclaration au Registre du Commerce et des Sociétés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait à Saint-Cyr-l'Ecole, le 22/12/2025

Aubin Lefebure
Associé unique et Gérant

